



PRÉFET DE L'ISÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Grenoble, le 3 décembre 2022

Succès de l'opération d'abandon simplifié d'armes à l'Etat en Isère

Du 25 novembre au 2 décembre 2022, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer a organisé une opération d'abandon simplifié d'armes à l'État, pilotée par le Service central des armes et explosifs (SCAE).

Il ressort du bilan que **2297 armes ont été abandonnées** à l'État pendant ces huit jours dans les 3 sites isérois de collecte et d'enregistrement mis en place sous l'autorité du préfet. Parallèlement, **627 armes jusqu'ici non déclarées ont été enregistrées** dans le système d'information sur les armes (SIA) permettant la régularisation de leurs propriétaires.

Près de **3 000 armes sont ainsi sorties de la clandestinité** au cours de cette période en Isère.

En complément, près de **18300 munitions et projectiles ont également été collectés**.

L'adhésion de nos concitoyens à cette opération, qui a mobilisé près agents de préfecture, fonctionnaires de police et militaires de la gendarmerie, a été sans précédent. La simplicité de la procédure d'abandon assortie d'une garantie d'absence de poursuites administratives ou judiciaires pour détention illégale d'armes, la proximité des points d'accueil à Vienne, La Tour-du-Pin et Grenoble et l'accompagnement apporté aux usagers par les services de l'État et leurs partenaires ont constitué des facteurs clefs de ce succès.

Cette action répondait à un besoin fort des usagers, notamment pour ceux ayant acquis des armes par héritage. Les concitoyens isérois qui ne détenaient aucun titre abandonnaient principalement des armes de chasse ou issues des Première et Seconde guerres mondiales.

L'action a largement contribué à renforcer la relation et la confiance entre la population et les forces de sécurité intérieure autour de l'objectif partagé de sécurité publique. **Elle participe grandement à prévenir les violences intrafamiliales, les accidents domestiques et les vols d'armes**. Le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer salue l'engagement et le sens des responsabilités de nos concitoyens.

EN SAVOIR PLUS

L'abandon des armes non déclarées reste possible et leur enregistrement est obligatoire dans le SIA.

- Informations sur le Système d'information sur les armes (SIA) :

www.isere.gouv.fr/Demarches-administratives/Armes/Le-nouveau-systeme-d-information-sur-les-armes

- Accès à l'espace SIA pour les détenteurs d'armes : <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>

Contact presse

Bureau de la Communication Interministérielle

pref-communication@isere.gouv.fr

[@Prefet38](https://twitter.com/Prefet38) [instagram.com/prefet38](https://www.instagram.com/prefet38) [Prefet38](https://www.facebook.com/Prefet38)

Préfecture de l'Isère - 12, place de Verdun 38000 Grenoble
Standard : 04 76 60 34 00 – www.isere.gouv.fr